

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

DATE : 25 NOVEMBRE 2025 À 18H

Membres présents	Mmes RENIER, BUREAU, DORISON, DOGET, GELOTTE, BALDINI, BONNEROT, CARROI et M. DECROIX
Membres excusés	Mme GUIMARD, RUEL, MOREAU
Membres représentés	Mme XIONG (pouvoir pour Mme BUREAU) Mme DAUGU (pouvoir pour Mme RENIER)
Membres absents	M. CARRE
Lieu	Salle de réunion du CCAS

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	9

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 novembre à 18 heures, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, les membres du Conseil d'Administration du CCAS d'AUBIGNY-SUR-NERE, sous la présidence de Madame RENIER, Présidente du CCAS d'AUBIGNY-SUR-NERE, dûment convoqués le 20 novembre 2025.

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination au sein de conseil d'administration et conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales du secrétaire de séance.

La secrétaire de séance est Mme DORISON qui a accepté de remplir ces fonctions.

Approbation du procès-verbal du 9 septembre 2025

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver le procès-verbal du Conseil d'administration du 9 septembre 2025.

Décision : Les membres du conseil d'administration du CCAS, approuvent à l'unanimité, le procès-verbal du 9 septembre 2025.

Communication des décisions de la commission permanente du CCAS

Mme BUREAU présente et propose aux membres du Conseil d'Administration de prendre connaissance des décisions de la commission permanente.

✓ Décisions en date du 11 septembre 2025 : Secours

Demande	Composition	Orientation	Demande	Montant	Décision
2025-026	1 adulte (40 ans)	MDAS Mme HAMELIN	EDF	Dettes 1 282,12 euros CCAS 150 euros	Ajourné - demande infos complémentaires projet professionnel - attente réponse octobre
2025-030	1 adulte (69 ans)	MDAS Mme HAMELIN	Devis Fuel	CCAS 200 euros	Refus
2025-031	1 adulte (67 ans)	MDAS Mme BAILLY	EDF	Dettes 1796,66 euros CCAS 150 euros	Favorable
2025-032	1 adulte (37 ans) et 4 enfants (12, 11, 9 et 3 ans)	MDAS Mme BAILLY	EDF	Dettes 933,19 euros CCAS 150 euros	Refus
2025-033	1 adulte (42 ans)	MDAS Mme BAILLY	Engie	Dettes 1326,73 euros CCAS 150 euros	Avis favorable
2025-034	1 adulte (24 ans)	MDAS Mme BAILLY	Véolia	Dettes 273 euros CCAS 150 euros	Avis favorable
2025-035	1 adulte (26 ans) et 1 enfant (5 ans)	MDAS Mme HAMELIN	Auto-école	Dettes 330 euros CCAS 150 euros + Recyclerie 150 euros	Favorable

✓ Décisions en date du 11 septembre 2025 : Aide sociale

Demande	Composition	Orientation	Objet de la demande	Obligation alimentaire	Avis
2025-011	1 adulte (74 ans)	GEDHIF	1ère demande d'aide sociale pour personne âgée à l'Ehpad George Sand de Dun/Auron à compter du 01/08/2025	Non concerné	Avis favorable
2025-012	1 adulte (84 ans)	Famille	1ère demande d'aide sociale pour personne âgée à l'Ehpad d'Aubigny/Nère à compter du 01/09/2025	4 enfants dont 1 décédé et la participation d'une petite fille	Avis favorable
2025-013	1 adulte (55 ans)	MDAS Mme HAMELIN	1ère demande d'aide sociale personne handicapée pour services ménagers	Non concerné	Avis favorable

✓ Décisions en date du 11 septembre 2025 : Logement temporaire

Date	Composition	Orientation	Demande	Décision
2025-007	1 adulte (32 ans)	CCAS Mme LE BRETON Mme BUREAU	M. vit dans une caravane depuis le mois de juin dans un terrain privé contre 50 euros par mois, il n'a pas directement accès à l'eau chaude et à l'électricité. M a déposé une demande d'AAH pour des problèmes de santé important. Il a rencontré Mme Bureau sur sa permanence logement et déposé une demande de logement HLM, une demande de logement temporaire et une domiciliation au CCAS. Il n'a pas de dettes connues à ce jour et n'a pas d'animaux. Nous vous sollicitons un contrat en logement temporaire pour 6 mois.	Avis favorable

✓ **Décisions en date du 9 octobre 2025 : Secours**

Date	Composition	Orientation	Demande	Montant	Décision
2025-031	1 adulte (67 ans)	MDAS Mme BAILLY	EDF	Dettes 1796,66 euros CCAS 150 euros	Favorable - retour infos APL / ASPA retour
2025-035	1 adulte (26 ans) et 1 enfant (5 ans)	MDAS Mme HAMELIN	Auto-école	Dettes 330 euros CCAS 150 euros Recyclerie 150 euros	Favorable à titre très exceptionnel à la vue de sa situation personnelle.
2025-036	1 adulte (54 ans)	CCAS Mme LE BRETON	Garage Diététicienne	Dettes garage : 417 € et Diététicienne : 71 €	Refus
2025-037	1 adulte (45 ans) et 5 enfants (22, 10, 8, 5 et 3 ans)	CCAS Mme LE BRETON	Ecole de musique pour ses 4 enfants	A définir	Report prochaine commission
2025-038	1 adulte (24 ans) et 1 enfant (1,5 ans)	MDAS Mme BAILLY	Engie	Dettes 669,51 euros CCAS 150 euros	Favorable

Questions/précisions :

Mme RENIER précise qu'elle vise les demandes de secours en amont et qu'elle apporte un éclairage sur certaines situations.

Décision : Les membres du conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés, après avoir délibéré approuvent les décisions prises les 9 octobre et 11 septembre 2025.

Projet de délibération n° 2025/11/01 relatif à la signature de la convention avec le GIP Récia pour la prestation de service Délégué à la Protection des données (DPO Mutualisé) formule intégrale

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement Général sur la Protection des Données (RGPD),

Vu le projet de convention joint en annexe,

Considérant la nécessité pour tout organisme public de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPO),

Madame La Présidente propose aux membres du conseil d'administration la signature de la convention GIP Récia détaillant les modalités d'accompagnement du CCAS à la mise en conformité RGPD pour uniformiser les pratiques avec la commune d'Aubigny-sur-Nère,

Il est proposé au conseil d'administration :

Article 1er : D'ADHERER à la mission mutualisée au service de mise en conformité proposée par le GIP Récia en formule intégrale,

Article 2 : D'AUTORISER la Présidente à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que tout document afférent,

Article 3 : DE NOMMER le GIP Récia en tant que Délégué à la Protection des Données du CCAS,

Article 4 : D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires à la réalisation de cette mission.

Questions/précisions :

Mme RENIER précise que cette démarche obligatoire est importante pour que les services soient en conformité avec la réglementation, en effet le CCAS et France Services utilisent des données sensibles.

Décision : Les membres du conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1er : ADHERENT à la mission mutualisée au service de mise en conformité proposée par le GIP Récia en formule intégrale,

Article 2 : AUTORISENT la Présidente à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que tout document afférent,

Article 3 : NOMMENT le GIP Récia en tant que Délégué à la Protection des Données du CCAS,

Article 4 : INSCRIVENT au budget les crédits nécessaires à la réalisation de cette mission.

Projet de délibération n° 2025/11/02 relatif à l'actualisation des bénéficiaires du RIFSEEP – ajout du cadre d'emploi des Conseillers Socio-Educatifs

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, l'assemblée délibérante a adopté le 31 mai 2018 une délibération fixant les modalités de mise en œuvre du RIFSEEP au bénéfice des filières administrative, technique (jusqu'au grade d'agent de maîtrise), sportive, médico-sociale et animation.

Celle-ci a été complétée par les délibérations en date des :

-18 décembre 2019 (ajout de la filière culturelle),

-25 juin 2020 (ajout des cadres d'emplois des Ingénieurs et des Assistants socio-éducatifs),

-16 juin 2022 (ouverture du bénéfice de l'IFSE aux agents contractuels de droit public - suppression de la notion de 3 mois de présence pour les contractuels recrutés sur un emploi non permanent – augmentation des montants annuels maximums de l'IFSE au niveau des plafonds indicatifs réglementaires de l'Etat pour l'ensemble des cadres d'emplois - réévaluation du montant de l'IFSE de tous les agents appartenant aux groupes C1/2, C2/1, C2/2 hormis les agents placés en congé de longue durée, les agents recrutés en 2022, les agents ayant bénéficié d'une augmentation significative de leur IFSE en 2021 résultant d'une promotion, les agents temporairement exclus – réévaluation du montant du CIA de 40 euros basés sur la valeur professionnelle de l'agent, portant ainsi le Complément Indemnitaires Annuel à 440 euros maximum,

-2 février 2023 (ajout du cadre d'emploi des techniciens),

-25 avril 2024 (révision des critères d'attribution du CIA – maintien du versement en cas d'accident du travail ou maladie professionnelle).

La nomination d'un agent du Centre Communal d'Action sociale dans le grade de Conseiller socio-éducatif à la suite de sa réussite au concours, amène à ouvrir le champ d'application du RIFSEEP au cadre d'emploi correspondant.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 12 novembre 2025 (compte rendu joint en annexe).

Il est proposé au conseil d'administration :

Article 1^{er} : D'OUVRIRE le bénéfice du RIFSEEP au cadre d'emploi des Conseillers Socio-Educatifs,

Article 2 : D'APPROUVER la version actualisée du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel pour les agents de la Commune et du Centre Communal d'Action Sociale d'Aubigny-sur-Nère, telle qu'annexée à la présente délibération.

Questions/précisions :

Mme RENIER précise que la commune et le CCAS s'alignent sur la réglementation des fonctionnaires d'état.

Décision : Les membres du conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : OUVRENT le bénéfice du RIFSEEP au cadre d'emploi des Conseillers Socio-Educatifs,

Article 2 : APPROUVENT la version actualisée du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel pour les agents de la Commune et du Centre Communal d'Action Sociale d'Aubigny-sur-Nère, telle qu'annexée à la présente délibération.

Informations - questions diverses

✓ **Aide au chauffage :** Etude des demandes à la prochaine commission de secours prévue le jeudi 27 novembre 2025 : 24 dossiers ont été déposés.

✓ **Colis de Noel,** rappel de la composition des colis, nombre de colis, planning préparation/distribution. Total colis 2025 : 936 colis. Coût total alimentation : 25 000 € (budget initial : 26 000 €)

○ **Nombre de colis 1 personne : 637**

▪ **Composition > Coût : 31.90 € / colis**

- Saint-Meyland blanc pétillant 75 cl
- Terrine de campagne aux cèpes – 180 gr
- Coq au vin mijoté aux cèpes – 350 gr
- Jupettes au blé tendre – 125 gr
- Meringues colorées de Laura – 50 gr
- Sachet chocolat/cœur de fruits – 100 gr
- Almanach
- Carte de vœux/étiquette/carton/dessin enfant

○ **Nombre de colis couple : 299**

▪ **Composition > Coût : 38.63 € / colis**

- Touraine Baron Tufier blanc pétillant 75 cl
- Terrine de campagne aux cèpes – 180 gr
- Morceaux de volailles aux morilles et au muscat – 600 gr
- Jupettes au blé tendre – 200 gr
- Shortbread Kock – 50 gr
- Sachet chocolat/cœur de fruits – 150 gr
- Almanach
- Carte de vœux/étiquette/carton/dessin enfant

○ **Nombre colis Ehpad : 110 – Nombre colis Anaïs : 1**

▪ **Composition > Coût : 10.28 € / sac**

- Boite chocolat/cerise
- Boite cookies
- Eau de Cologne

○ **Planning préparation/distribution – Fiche inscription complétée**

- Préparation des cartons : 04/12 matin au CCAS
- Récupération des dessins des enfants – Cf M. Raffestin/Mme Guimard
- Préparation des colis : 8 et 09/12 journée au CCAS
- Distribution colis par les élus : 12 et 13/12 >> information BA
- Retour colis de Noel non distribués : à partir du 15/12 matin
- Distribution colis Ehpad : 18/12 matin – horaire : 11h

Questions/précisions :

Mme RENIER a rappelé que la commune finance les colis de Noël et qu'il est privilégié comme chaque année de commander des produits locaux et artisanaux si possible.

Les membres du conseil d'administration du CCAS auraient apprécié être informés du changement de produit.

Le nombre de colis a augmenté cette année, peut-être faudrait-il revoir la question de l'âge pour accéder aux colis de Noël.

Un mail sera envoyé aux élus de la commune pour leur rappeler la distribution des colis.

Mme RENIER souhaite changer de tournée pour cette année.

- ✓ **Programme animation séniors 2026**
 - Programme joint en annexe

- ✓ **Appel à projet CARSAT-Conférence des financeurs : l'aide aux aidants**
 - Programme joint en annexe
 - Proposition nom action : Cap aidant

- ✓ **Questions diverses**

M. DECROIX demande si les travaux commencent dans les nouveaux locaux à accueillir France Services.

Réponse : Mme RENIER a affirmé que le marché est lancé et que les offres sont en train d'être analysées.

Mme DORISON et Mme GELOTTE ont fait un bilan de la semaine bleue, peu de monde au cinéma et tous les autres ateliers (dégustation, arnaques avec les gendarmes) ont été très appréciés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h30.

Signé, le 25 novembre 2025

La Présidente,
Mme RENIER Laurence



La Secrétaire de séance,
Mme DORISON Marie-France



Mode de diffusion : Publication électronique sur le site internet de la ville d'Aubigny/Nère - <https://www.aubigny.net/vivre-ici/social-et-solidarite/ccas/deliberations-du-ccas/> Transmis au représentant de l'Etat le :

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.